

**RAPPORT**  
**DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**  
**PAFIO 2015-2020 (MODIFICATION 2019)**  
**TFR 112-002**

Produit le 3 avril 2019

## **Réalisation**

MRC de la Haute-Gaspésie  
Charles-Philippe Mimeault Laflamme ing. f.  
464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)  
G4V 1T5  
Téléphone : 418-763-7791,239  
Courriel : mrchg.foresterie@globetrotter.net

## **Diffusion**

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :  
[www.hautegaspesie.com](http://www.hautegaspesie.com)

## Table des matières

1. Contexte.....	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique.....	1
4. Principaux commentaires reçus.....	1
5. Conclusion.....	3

## **1. Contexte**

La version précédente du PAFIO 2015-2020 pour le TFR 1112-002 ne contenait pas suffisamment de superficies pour assurer le respect de la stratégie d'aménagement et les cibles annuelles de récolte de bois. De plus, les secteurs résiduels suite aux opérations dans la période comprise entre 2015 et 2018 ne permettaient pas de créer des chantiers de récolte rentable pour l'année d'opération 2019. La présente consultation porte sur une version modifiée du PAFIO 2015-2020 qui propose principalement l'ajout de secteur de récolte.

## **2. Objectifs de la consultation publique**

Présenter au public et au comité multiressource en place la modification au PAFIO contenant une mise à jours des opérations déjà réalisées et des opérations à réaliser. Les opérations à réaliser sont composées en majorité de nouveaux secteurs qui n'ont jamais été consultés.

La consultation vise aussi à présenter au comité multiressource une mise à jour du suivi de la stratégie d'aménagement, des VOIC et des autres mesures présente au PAFIT (voir les documents « PRÉSENTATION MODIFICATION 2019 PAFIO 2015-2020.PDF », « VOIC ET AUTRES MESURES COMMENTAIRES ET APPLICATION PAFIO 2015-2020 MODIF2019.PDF » et « VOIC ET AUTRES MESURES TABLEAU » en annexe). Comme le comité multiressource s'est réuni après la fin de la période de consultation publique, les mesures d'harmonisation proposées en réponse aux commentaires reçus ont été ajoutées à l'ordre du jour pour validation et discussions.

## **3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique**

La consultation vise le TFR 112-002 dont la gestion est déléguée à la MRC de la Haute-Gaspésie par le MFFP.

## **4. Principaux commentaires reçus**

Des préoccupations concernant le caribou montagnard ont été émises en lien avec les secteurs de coupe dans le secteur de Cap-Seize. Même si le TFR n'est pas soumis aux mesures intérimaires implantées en forêt publique pour protéger le caribou, la situation à proximité Parc de la Gaspésie du secteur de Cap-Seize en fait une zone sensible pour cette espèce. La très grande précarité de cette population de caribou nous mène à considérer les recommandations des spécialistes quant à son habitat. La fragmentation et le rajeunissement de la matrice forestière principalement causé par l'exploitation forestière entraînent une augmentation de la prédation menant au déclin des populations. Les secteurs de coupes totales ajoutés dans le secteur de Cap-Seize auraient donc un impact important sur le niveau de perturbation dans cette zone sensible.

Aucun commentaire n'a été reçu en lien avec les pistes de VTT et de motoneige, mais une suggestion pour établir conjointement un nouveau sentier dans le prochain PAFIO a été soumise.

Comité multiressource :

Les commentaires et suggestions du comité portaient principalement sur le caribou et les mesures d'harmonisations proposées, elles sont abordées plus en détail ci-dessous. Aucun commentaire sur les autres points abordés lors de la rencontre ou sur les informations transmises qui n'ont pas été abordés lors de la rencontre n'a été émis.

### **Changement au secteur CPR-CAS-1901**

Pour répondre à l'enjeu du caribou, le secteur en objet devant faire l'objet d'une coupe totale serait converti en un projet de coupe partielle expérimentale qui a un impact beaucoup moins important sur le taux de perturbation. Les peuplements visés sont dominés par le peuplier et ce type de peuplement ne se prête pas bien à la coupe partielle principalement parce qu'il ne contient pas assez d'espèces longévité et qu'il est difficile de récolter proprement du peuplier avec des cimes importantes en coupe partielle (blessure aux arbres résiduels). Dans un objectif faunique et en sacrifiant une partie du rendement forestier, il est possible de développer un modèle de coupe partielle adaptée qui vise à convertir les peupleraies en peuplement résineux irrégulier avec une forte composante d'essences longévités sans recourir à la coupe totale. L'objectif à long terme étant d'assurer un couvert permanent dans le secteur adapté aux besoins du caribou tout en minimisant les impacts à court terme sur l'espèce. Les modalités pour la voirie seront celles prévues pour la zone d'aménagement du caribou.

La coupe partielle proposée ressemble à un mélange de coupe par bande et de coupe avec rétention variable. Il s'agit de récolter avec une rétention variable une bande de 20 mètres de large et de laisser une bande intacte de 20 mètres. Le prélèvement visé dans la bande récoltée se situe entre 70 et 90% de la surface terrière et vise à conserver tous les arbres qui ont un potentiel de se maintenir dans le temps et de servir de couvert ou de semencier tout en ne compromettant pas le scénario sylvicole visant un retour en résineux après coupe. Le prélèvement total se situerait donc entre 35 et 45% de la surface terrière. Les volumes récoltés seront constitués principalement de peuplier faux-tremble et de sapin et les arbres résiduels de bouleau à papier, de bouleau jaune, d'érable rouge, d'érable à sucre, de thuya, d'épinette et de petite tige marchandes (10-12-14) de sapin. La bande résiduelle sera réévaluée lorsque la forêt dans la bande récoltée aura atteint 3m de hauteur. À ce moment l'état de cette bande permettra de décider d'intervenir pour assurer le retour en résineux et de laisser la succession naturelle faire le travail.

Le scénario sylvicole inclut l'utilisation de la préparation de terrain, du reboisement et des travaux d'éducation. La préparation de terrain et le reboisement (regarni) se feront surtout selon un patron partiel visant à protéger les tiges résiduelles et la régénération en place. Les travaux d'éducatifs pourront être effectués en plein ou en partiel tout dépendant des contraintes techniques, l'objectif de ce traitement étant d'éliminer le feuillu sans appliquer les mesures de mitigation faunique (élimination des tous les feuillus, même les arbres fruitiers et les feuillus qui ne nuisent pas à un résineux). Vu le peu de haute régénération, la forte présence d'érable à épis et le drageonnement de peuplier anticipé, le scénario devra débiter le plus rapidement après la récolte. Un traitement d'éducation dans les 2 ans suivant le reboisement sera nécessaire et un traitement final autour de 10 ans. Le maintien d'un couvert permettra de limiter la compétition par le peuplier.

Voir la carte et la prescription sylvicole en annexe.

Cette mesure d'harmonisation fait consensus si le financement est garanti pour assurer le scénario complet et que la ligne de la zone sensible est tracée dans ce secteur selon les mêmes modalités qui ont servi à établir la zone ou les mesures intérimaires s'appliquent. Cette délimitation de la zone sensible vise principalement à déterminer si les secteurs visés font partie de cette zone en tout ou en partie. Les superficies potentiellement à l'extérieur de cette zone ne nécessiteraient pas la mise en place de mesures d'harmonisations en lien avec le caribou.

Après analyse, la MRC répond qu'elle peut garantir le financement de ce scénario à même son budget régulier de travaux sylvicoles en changeant ses priorités d'intervention si d'autres sources de financement tardent à venir. Le MFFP confirme que les secteurs visés par les mesures d'harmonisation font bien partie de la zone sensible ce qui maintient la proposition d'harmonisation inchangée.

## 5. Conclusion

La version 2 du PAFIO 2015-2020 (modification 2019) déposé avec ce rapport de consultation prend en compte tous les commentaires reçus et propose des mesures d'harmonisation qui font consensus au sein du comité multiressource. Un nouveau PAFI doit normalement être élaboré pour la période 2020-2025 au cours de la prochaine année et les préoccupations de la présente consultation seront intégrées à priori dans une vision à long terme de protection du caribou de la Gaspésie.